



Vie citoyenne, culturelle et sportive
Action culturelle

Décision n° 2023-205

Objet : Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle avec la production ENZO PRODUCTIONS

Le maire,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2122-22,

Vu la délibération du 3 juillet 2020 portant délégation du conseil municipal au maire pour traiter toutes les affaires relevant de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Considérant que, dans le cadre de l'édition de 2023 du Tous aux Blagis, la ville de Sceaux souhaite organiser le samedi 23 septembre 2023, une fanfare au centre commercial des Blagis et à la résidence des Bas-Coudrais, ainsi qu'une déambulation animée vers la résidence des Bas-Coudrais,

Vu le projet de contrat du producteur du spectacle ENZO PRODUCTIONS, domicilié au 86/88 rue du Point du jour 92100 BOULOGNE BILLANCOURT,

DECIDE de signer le contrat avec le producteur ENZO PRODUCTIONS pour un montant de 1 990,00 euros HT, soit 2 099,45 euros TTC.

PRECISE que cette dépense est inscrite au budget 2023 de la Ville.

Fait à Sceaux, le 18 juillet 2023



Philippe LAURENT